



À la une

PROJET LIFE ASKREACH



Communication sur les SVHC : entreprises, postulez au concours AskREACH !

Le projet AskReach ouvre un concours européen dans lequel trois prix seront décernés :

- un prix destiné au « **Meilleur communicant de la chaîne d'approvisionnement** » : au fournisseur d'article (tel que défini à l'article 3.33 de REACH), qui communique le mieux sur les substances (SVHC) dans les articles tout au long de sa chaîne d'approvisionnement ;
- deux prix « **Détaillant le mieux informé sur les SVHC** » : aux détaillants (entreprises qui vendent des articles directement au grand public) les mieux informés sur les substances extrêmement préoccupantes (un prix pour une PME et un prix pour une grande entreprise).

Les candidatures peuvent être [déposées en ligne jusqu'au 31 mai 2022](#)

[Critères d'éligibilité](#) et conditions générales sur la [page internet](#) du projet dédiée au concours

Campagne à destination des distributeurs

Le projet AskREACH, à l'origine de l'application pour smartphone Scan4Chem, mène actuellement une campagne spécifique destinée aux distributeurs (retailers). L'équipe du projet souhaite répondre tout particulièrement aux besoins spécifiques de ces acteurs, afin de les aider à améliorer la communication sur les SVHC dans leurs articles, avec leurs fournisseurs d'une part et auprès de leurs consommateurs d'autre part. L'équipe-projet française mène actuellement auprès des distributeurs intéressés de courtes interviews pour recenser les difficultés potentiellement rencontrées au sein de leurs établissements. Les entreprises intéressées sont invitées à nous contacter pour en savoir plus à l'adresse scan4chem@ineris.fr.

[Page web Scan4chem Ineris](#) | [Page web projet AskREACH Ineris](#) | [Page projet AskREACH UE](#)

RESTRICTION

Points clés issus des dernières réunions du RAC et du SEAC

- **Dechlorane Plus™ :**

Le Comité d'évaluation des risques (RAC) a adopté son avis soutenant la proposition de restriction de la Norvège concernant le Dechlorane Plus. Le comité d'analyse socio-économique (SEAC) soutient également une restriction dans son projet d'avis, qui est soumis à la [consultation publique](#) jusqu'au **16 mai 2022**. L'avis combiné RAC/SEAC devrait être prêt pour l'été. Celui-ci sera transmis à la Commission pour décision sur la restriction avec publication d'un règlement au journal officiel.

A noter : le Dechlorane Plus est principalement utilisé comme retardateur de flamme. Il est déjà identifié comme SVHC en raison de ses propriétés très persistantes et très bioaccumulables. Par ailleurs, il a été proposé pour inclusion dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).

- **PFAS dans les mousses anti-incendie – Rappel**

La [consultation publique](#) concernant l'interdiction de mise sur le marché, l'utilisation et l'exportation des **PFAS dans les mousses anti-incendie** est ouverte jusqu'au **23/09/2022**. Les comités scientifiques de l'ECHA accueillent les premiers commentaires d'ici le **24/05/2022** pour les aider lors de la première discussion de la proposition en juin 2022.

- Autres restrictions actuellement en cours d'examen par le RAC et SEAC :
 - utilisation du **plomb** dans les munitions pour la chasse et le tir sportif de plein air et pour la pêche,
 - utilisation du **2,4-dinitrotoluène** dans les articles (restriction soumise par l'ECHA dans le cadre de l'article 69.2),
 - utilisation de substances contenant des **hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)** dans les cibles d'argile pour le tir

Plus d'informations : [ici](#).

EVALUATION

CoRAP 2022-2024 : 27 substances à évaluer par les autorités

L'ECHA a répertorié 27 substances à évaluer par les États membres de l'UE dans le cadre du plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour 2022-2024. Quatre des substances devraient être évaluées en 2022, tandis que 23 substances sont répertoriées pour évaluation en 2023 et 2024. Sur la base de l'avis du comité des États membres, l'ECHA a adopté et publié le [CoRAP pour 2022-2024](#) le 22 mars 2022.

Les déclarants doivent vérifier si leurs dossiers nécessitent une mise à jour avec de nouvelles informations pertinentes sur les dangers, les tonnages, l'utilisation et l'exposition.

[Page web de l'ECHA sur le CoRAP](#)

A noter dans le cadre du CoRAP :

De nouvelles conclusions ont récemment été publiées (lien ci-dessus) sur les substances suivantes :

- **phosphate de trixylyle** (EC 246-677-8, CAS 25155-23-1), ajouté à la liste CoRAP en 2014 et évalué par l'Italie ;
- **tert-butyl méthyl éther** (EC 216-653-1, CAS 1634-04-4), ajouté à la liste CoRAP en 2014 et évalué par la France ;
- **2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde** (EC 201-289-8, CAS 80-54-6), ajouté à la liste CoRAP en 2012 et évalué par la Suède ; et
- **2,3-époxypropyl o-tolyl éther** (EC 218-645-3, CAS 2210-79-9), ajouté à la liste CoRAP en 2016 et évalué par le Danemark.

Contrôles manuels de la complétude (« Manual completeness checks ») des rapports sur la sécurité chimique (CSR) : premiers chiffres

L'ECHA a publié le bilan de sa première année des contrôles manuels du caractère complet des CSR des dossiers d'enregistrement : 2 013 CSR ont été contrôlés manuellement par le personnel de l'ECHA. 1 461 (73 %) se sont avérés complets. 552 (27 %) ont échoué aux contrôles et se sont vu accorder un délai de quatre mois pour les corrections. Parmi ces derniers, la plupart des CSR ont été achevés comme prévu (environ 80 %).

[E-news](#)

ENREGISTREMENT

Publication du Règlement (UE) [2022/477](#) de la Commission du 24 mars 2022 modifiant les annexes VI à X de REACH

La Commission européenne a adopté des amendements visant à apporter des clarifications sur certaines exigences en matière d'informations ainsi que certaines règles spécifiques à leur adaptation. L'objectif est également d'accroître la sécurité juridique des pratiques d'évaluation déjà appliquées par l'ECHA. Ce règlement s'appliquera à compter du 14 octobre 2022.

Les modifications introduites sur les exigences d'information au niveau des annexes VII à X et sur certaines règles spécifiques d'adaptation concernent en particulier les essais de génotoxicité, de toxicité pour la reproduction, et de toxicité aquatique.

COMMISSION EUROPEENNE

Consultation publique sur les méthodes d'essais

La Commission a lancé une [consultation publique](#) sur la mise à jour du **règlement 440/2008** relatif aux méthodes d'essai reconnues au niveau international. L'initiative ajoute un certain nombre de nouvelles méthodes et mises à jour dans le but de réduire le nombre d'expérimentations animales. La date limite pour les commentaires est le **7 avril 2022**.

CLASSIFICATION HARMONISEE**Consultation publique**

Trois nouvelles [consultations publiques](#) concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours **jusqu'au 20/05/2022**:

- Extrait aqueux des graines germées de *Lupinus albus* doux (CE - ; CAS -)
- Ozone (CE 233-069-2; CAS 10028-15-6)
- Pyrophosphate ferrique (CE 233-190-0; CAS 10058-44-3)

Consultation ad hoc sur la classification et l'étiquetage harmonisés du **glyphosate** :

De nouveaux articles potentiellement pertinents pour la classification de la substance ont été publiés. La date limite pour les commentaires est le **12 avril 2022**. Plus d'informations: [ici](#).

Avis du RAC

Lors de sa dernière réunion plénière, le RAC a adopté 10 avis concernant la classification et l'étiquetage harmonisés des substances suivantes :

- Thixatrol Plus (EC 430-050-2; CAS -)
- Helional (EC 214-881-6 [1]; CAS 1205-17-0 [1], 737776 -68-0 [2], 73776-59-9 [3])
- Disperse Blue 106 (EC 271-183-4; CAS 68516-81-4)
- Néodécanoate de 2,3-époxypropyle (EC 247-979-2; CAS 26761-45-5)
- Acétone oxime (EC 204-820-1; CAS 127-06-0)
- 3,4,5-trihydroxybenzoate de propyle (EC 204-498-2; CAS 121-79-9)
- (3E)-dec-3-en-2-one (CE - ; CAS 18402-84-1)
- Salicylate d'hexyle (EC 228-408-6; CAS 6259-76-3)
- Tubes de carbone à parois multiples (graphite synthétique de forme tubulaire) avec un diamètre géométrique de tube ≥ 30 nm à < 3 μ m et une longueur ≥ 5 μ m et un rapport d'aspect $> 3:1$, y compris les nanotubes de carbone à parois multiples, MWCNT (EC - ;CAS-)
- Soufre (EC 231-722-6; CAS 7704-34-9)

AGENDA**ECHA****WEBINAIRE SUR LA QSAR TOOLBOX DE L'OCDE****Nouveaux développements et applications réglementaires de la boîte à outils QSAR de l'OCDE**

Date du [webinaire](#) : **28 avril 2022**

Ce webinaire présente la boîte à outils QSAR ainsi que des conseils pratiques sur la façon d'utiliser ses nouvelles fonctionnalités essentielles. Il donnera également un aperçu des développements futurs prévus pour la boîte à outils QSAR dans les années à venir.



<http://reach-info.ineris.fr> - <http://clp-info.ineris.fr> - <http://pop-info.ineris.fr>

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci. Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Ineris - 2134858

▶ N°Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN